

Autun, le 26 juin 2023

COMMUNIQUE

Mgr Benoît RIVIERE nommé Administrateur Apostolique SEDE VACANTE du diocèse de Nevers



© Diocèse d'Autun

Ce lundi 26 juin, le pape François a nommé Monseigneur Thierry Brac de La Perrière évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Lyon, suite à sa démission de sa charge pastorale d'évêque de Nevers, en lui assignant le siège épiscopal de Senez.

Monseigneur Benoît Rivière, évêque d'Autun, est nommé administrateur apostolique sede vacante du diocèse de Nevers.

Sede vacante est l'ablatif absolu du latin *sedes vacans* signifiant « le siège [étant] vacant ». C'est l'expression latine utilisée pour qualifier la période durant laquelle le siège d'un diocèse est vacant. Selon le Canon 427 - § 1 du Code de Droit canonique, l'Administrateur diocésain est tenu aux obligations de l'Évêque diocésain et en possède le pouvoir, sauf les exceptions provenant de la nature des choses ou du droit lui-même.